

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept septembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le dix septembre 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

M. HAQUIN, Mme PEGORIER-LELIEVRE, Mme MARY, M. BLANCHARD, Mme BOUVET, Mme DUPUY, M. PICARD-BACHELERIE, Mme CHIARAMELLO,

Adjoints au Maire.

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme YAHYA, M. LANDREAU, M. CAZALET, M. BUI, Mme OEHLER, Mme GUTIERREZ, Mme MEZIERE, Mme DE CARLI, Mme ROCK, M. EL MAHJOUBI, M. RAVIER, M. KHINACHE, Mme CASTRO FERNANDES, M. QUENUM, M. TROGRIC, M. FABRE, Mme CHESNEAU,

Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

M. LAHSSINI

(pouvoir à M. EL MAHJOUBI)

Mme GILBERT

(pouvoir à M. TROGRIC)

M. VON DAHLE

ABSENTS :

M. NACCACHE

Arrivée à 21h06

M. TELLIER

Arrivée à 21h06

Mme BERNIER

Arrivée à 21h06

Mme SEVIN-ALLOUET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Désir QUENUM qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2015**Résultat du vote : Présents ou représentés : 30 Abstentions : 0 Votants : 30 Pour : 30****II - COMMUNICATIONS DU MAIRE****1) Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

Arrivées de M. NACCACHE, M. TELLIER et Mme BERNIER

III - AFFAIRES GENERALES**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- 1) - DELEGUE au Maire la faculté d'ester en justice au nom de la Commune en demande ou en défense à l'occasion de tout contentieux et quel que soit l'état ou le niveau de la procédure notamment en première instance, appel, cassation devant quelque juridiction ou organe juridictionnel que ce soit et en toute matière ;
- MODIFIE dans cette mesure la délibération n°14/29 du 11 avril 2014 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire ;
- PREND ACTE que, par cette modification, le Conseil municipal autorise le Maire à introduire un recours en responsabilité à l'encontre de l'Etat afin d'obtenir réparation du préjudice subi du fait de la baisse des dotations de l'Etat.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 2) - APPROUVE les termes de la convention d'occupation de la piscine municipale d'Ermont par les maîtres nageurs sauveteurs pour les leçons de natation ;
- AUTORISE le Maire à signer avec les agents concernés ladite convention ainsi que tout document s'y rattachant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 3) - PROCÉDE aux créations et suppressions de postes suivantes pour tenir compte de l'évolution des services :

NOMBRE	POSTES A CRÉER SUR LA VILLE	SERVICES	MOTIFS
1	Technicien principal 2 ^{ème} classe	Services Techniques	Recrutement
1			
NOMBRE	POSTES A SUPPRIMER SUR LA VILLE	SERVICES	MOTIFS
1	Attaché Principal	Urbanisme	Poste vacant
1	Auxiliaire de puériculture Pale 2 ^{ème} classe	Multi Accueil	Poste vacant
1	Animateur	Jeunesse	Poste vacant
3			
TOTAL VILLE EFFECTIFS BUDGETAIRES			476
NOMBRE	POSTES A CREER SUR LE POLE CULTUREL	SERVICES	MOTIFS
1	AEA Principal 2 ^{ème} Classe 65%	Conservatoire	Baisse taux d'emploi
1	AEA Principal 2 ^{ème} Classe 62%	Conservatoire	Baisse taux d'emploi
1	AEA 75%	Conservatoire	Baisse taux d'emploi
3			
NOMBRE	POSTES A SUPPRIMER SUR LE POLE CULTUREL	SERVICES	MOTIFS
1	Rédacteur	DAC	Poste vacant
1			
TOTAL POLE CULTUREL EFFECTIFS BUDGETAIRES			46

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Votants : 33 Abstentions : 4 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU du groupe Générations Ermont)
Pour : 29

- 4) - CHARGE le Maire de conclure et de signer cette convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France relative à l'instruction des demandes d'allocations pour perte d'emploi.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 5) - AUTORISE la participation de la commune au projet d'aide au Tiers Monde retenu avec les villes jumelées ;
 - Fixe à 3 000,00 € cette quote-part pour Ermont, Ville organisatrice ;
 - AUTORISE l'encaissement de l'ensemble des participations financières des villes jumelées (1 500,00 € chacune) sur le compte de la commune d'Ermont pour un reversement ultérieur.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 6) - DONNE son accord sur l'augmentation de la participation financière de la Commune de 300,00 € demandée par la Ville de Maldegem ;
 - PORTE le montant de cette participation à verser à l'Auberge de Jeunesse de Maldegem à 1 300,00 € pour l'année 2015.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 7) - ADOPTE les nouveaux statuts modifiés du Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois, Ermont et Franconville (SICSEF) afin de lui permettre de réaliser les études qu'il jugera nécessaire au sein et en dehors du périmètre des trois communes membres.
 - AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la validation et la mise en œuvre de ces statuts.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

IV - CULTURE

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - AUTORISE le Maire à signer avec le Palais de Tokyo la convention relative aux modalités pratiques d'un partenariat culturel entre la Commune d'Ermont et le Palais de Tokyo qui prend effet à partir du 1^{er} novembre 2015 jusqu'au 30 septembre 2016.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 2) - APPROUVE l'adhésion au Festival Théâtral du Val d'Oise ;
 - AUTORISE le paiement de 330 € pour la cotisation de l'année 2015 ;
 - AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Festival Théâtral du Val d'Oise.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 3) - AUTORISE le Maire à signer la convention proposée par France Billet pour la saison 2015/2016 et tous documents y afférents.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

V - ENFANCE, JEUNESSE, SENIORS

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Centres socio-culturels :

- 1) - APPROUVE les deux avenants portant sur une modification du mode de calcul de la Prestation de service « Animation Collective Familles » au sein des deux centres socio-culturels ;
 - AUTORISE le Maire à les signer et tous documents afférant à ces conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 2) - APPROUVE les deux avenants (un avenant par centre socioculturel) sur le mode de calcul de la Prestation de service « Lieu d'Accueil Enfants Parents » ;
 - AUTORISE le Maire à signer les deux avenants et tous documents afférant à ces conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 3) - SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise une aide financière pour un montant de 425,00 euros, afin de participer aux frais de l'intervention de professionnels dans le cadre de l'atelier « Pause et Cause Parents » ;
 - AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférant à ce projet avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 4) - SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise une aide financière de 570,00 euros TTC, afin de participer aux frais de la prestation d'une ferme pédagogique, prévue le mercredi 07 octobre 2015, au sein de la plaine de jeux du Centre socio-culturel F. Rude ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférant à ce projet avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 5) - APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'association « TRIVENI » pour la pratique de la danse indienne dans les Centres Socio-Culturels ;
- AUTORISE le Maire à signer avec ladite association la convention de partenariat ainsi que tout document s'y rattachant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 6) - APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'association « DES K'DANSE » pour la pratique de la danse Hip-hop dans les Centres Socio-Culturels ;
- AUTORISE le Maire à signer avec ladite association la convention de partenariat ainsi que tout document s'y rattachant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 7) - APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'association « MJCdancemove 95 » pour la pratique de la Zumba dans les Centres Socio-Culturels ;
- AUTORISE le Maire à signer avec ladite association la convention de partenariat ainsi que tout document s'y rattachant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 8) - APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux de la Pergola des Chênes et des Espérances à l'association SOLLERTIA qui a pour objectif de promouvoir le jeu de société sous toutes ses formes, et de favoriser les rencontres intergénérationnelles ;
- AUTORISE le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 9) - APPROUVE la convention de mise à disposition, à titre gratuit, du local sis 1 rue de Lampertheim au Maire entre Ermont-Habitat et la Commune d'Ermont pour la mise en place de permanences destinées aux habitants du quartier des Espérances ;
- AUTORISE le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

VII - DEVELOPPEMENT DURABLE

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'entreprise sociale et solidaire « la Ruche Qui Dit Oui » pour la mise à disposition du *Repair Café* (situé près de l'annexe B) et tous les documents afférents. Le but de cet organisme consiste à mettre en contact des producteurs locaux et des consommateurs pour l'accès à une alimentation locale, saine et à un prix défini par le producteur lui-même.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 2) - ATTRIBUE aux associations Secours Populaire, UNICEF et Restos du Cœur, désignées par les classes lauréates du concours « Mon école du futur » - qui s'inscrit pleinement dans la politique d'Education au Développement Durable prévue par la Municipalité dans son Agenda 21 - une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € chacune, selon les modalités prévues par le règlement ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 3) - APPROUVE le principe du concours « Art et Développement Durable » et son règlement qui consiste à créer une œuvre d'art porteuse d'un message fort autour du développement pour faire évoluer les comportements au sein des établissements scolaires et ainsi amener les écoles de la commune à s'engager dans des démarches globales de développement durable ;
 - ATTRIBUE une subvention exceptionnelle aux trois associations désignées par les trois lauréats selon les modalités prévues par le règlement ;
 - AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

VII - EDUCATION

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - APPROUVE les termes de la convention signée entre la commune, la Préfecture et la Direction académique des Services de l'Education nationale et le contenu du Projet Educatif Territorial de la commune d'Ermont (diagnostic de territoire, objectifs éducatifs, moyens, évaluation...);
 - AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tous les documents annexes.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Votants : 33 Abstentions : 4 (M. TROGRILIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU du groupe Générations Ermont)
 Pour : 29**

- 2) - APPROUVE les termes de la convention d'attribution de la Prestation de Service des Accueils de Loisirs maternels et élémentaires avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise ;
 - AUTORISE le Maire à la signer ainsi que les avenants nécessaires avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

IX - EQUIPEMENT, URBANISME, COMMERCES

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - DECIDE d'approuver la signature de l'avenant n°2 au marché n°2011-10-DG-MOP conclu avec l'équipe de maîtrise d'œuvre H. CHESNOT SARL D'ARCHITECTURE (architecte mandataire) représentant une plus-value de 26 525,50 €HT, concernant la construction d'un accueil de loisir sans hébergement et d'une salle polyvalente ainsi qu'une extension de l'école maternelle au sein du groupe scolaire Pasteur ;
 - AUTORISE le Maire à le signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 2) - APPROUVE le programme des travaux relatif à la restructuration des locaux de l'accueil de loisirs de l'école Victor HUGO et à la création d'une extension pour la nouvelle restauration ;
 - AUTORISE le Maire à lancer la Procédure Négociée Spécifique de maîtrise d'œuvre ;
 - DESIGNER par un vote, à scrutin secret, les cinq membres élus pour participer au jury en vue de la sélection d'un maître d'œuvre pour l'opération susvisée, et leurs suppléants (membres à voix délibérative) comme suit :

MEMBRES TITULAIRES :

Liste de la Majorité (4 sièges):

- M. HAQUIN
- Mme PEGORIER-LELIEVRE
- Mme MARY
- M. BLANCHARD

Liste de l'Opposition (1 siège) :

- M. TROGRILIC

MEMBRES SUPPLEANTS :

Liste de la Majorité (4 sièges):

- Mme BOUVET
- Mme DUPUY

- M. RAVIER
- M. LANDREAU

Liste de l'Opposition (1 siège) :

- Mme CHESNEAU

- PREND ACTE que le jury sera, outre les membres élus, composé comme suit :

1^{er} collège : Représentant Maître d'Ouvrage

- M. PORTELLI, Sénateur-Maire

- Les cinq membres désignés par le Conseil municipal

2^{ème} collège : 2 personnes désignées par le Président du Jury (conformément à l'article 24 du Code des Marchés Publics)

3^{ème} collège : 3 personnes qualifiées

4 Maîtres d'œuvre compétents dans le domaine et désignés par le Président du Jury

4^{ème} collège : Institutions et autres

- Madame le Trésorier-Payeur Municipal

- Un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

- FIXE la rémunération des 3 maîtres d'œuvre membres du Jury à 250 €HT / demi-journée de présence ;

- FIXE à 3 le nombre de candidats qui seront admis à présenter une offre ;

- DIT que l'indemnité allouée au lauréat constituera une avance sur rémunération.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 3) - APPROUVE la convention type dite « d'implantation et d'usage » de bornes enterrées destinées à la collecte sélective des emballages, du verre et des ordures ménagères résiduelles précisant les modalités financières et notamment la participation au cofinancement des travaux de génie-civil par la Commune d'Ermont ;
- AUTORISE le Maire à signer cette convention avec les gestionnaires publics ou privés de logements, et le Syndicat Emeraude ;
- PRECISE que l'installation de bornes enterrées sous et sur le domaine public devront faire l'objet d'une autorisation préalable d'occupation du domaine public.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 4) - CONSTATE la désaffectation du bien situé 25 rue Ernest Renan (parcelle cadastrée AL 1) ;
- PRONONCE le déclassement de ce bien du domaine public.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

X – FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - DECIDE d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 soit par taxe :
- ♦ Taxe d'habitation : 15,42 %
 - ♦ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,04 %
 - ♦ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 82,41 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.

- AUTORISE le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Votants : 33 Contre : 4 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU du groupe Générations Ermont)

Pour : 29

- 2) - DECIDE la sortie de l'inventaire communal, des véhicules suivants :
- Piaggio benne, immatriculé 166 EBC 95, repris pour 2 400,00 € par la société MAM, sise 23 avenue de l'armée Leclerc à Trappes (78190) ;
 - Peugeot 106 immatriculé 484 DLW 95 repris pour 800,00 € et Citroën C3 immatriculé BK 788 YY repris pour 2 000,00 € par la société Renault Rousseau, sise 139 Boulevard Jean Allemane à Argenteuil (95100).

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Votants : 33 Abstention : 1 (M. PORTELLI)
Pour : 32

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h20.



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Hugues PORTELLI.

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 17 septembre 2015 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et sur l'ensemble de la commune sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

AFFICHE le 24 SEPTEMBRE 2015